

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

N°2024-04-23 :**Contribution au foyer
d’animation socio-éducatif
du CMA Centre-Val-de-
Loire – année 2024**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été
affichée en mairie et publiée
sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L’an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU la loi d’orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu’il convient de contribuer au financement d’un projet éducatif au titre de l’année scolaire 2023/2024, géré par l’association FASE, Foyer d’Animation Socio-Educatif ;

CONSIDERANT que cette contribution s’élève à 80 € par apprenti ;

ENTENDU l’exposé d’Olivier LEPRETRE, Premier Adjoint pour le Maire empêché ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

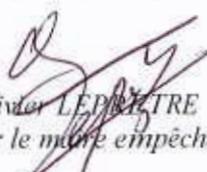
1/ DECIDE de verser une contribution de 80 € au Foyer d’animation Socio-éducatif du CMA Centre-Val de Loire, au titre de l’année 2023/2024 ;

2/ DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2024, chapitre 65.


Melanie Rault

Secrétaire de séance




Olivier LEPRETRE
pour le maire empêché
Premier adjoint au Maire